



## Communiqué

### **CRISE A MAYOTTE, LE RETOUR DE BOOMERANG D'UNE POLITIQUE DEPUIS LONGTEMPS INACCEPTABLE**

« Mayotte asphyxiée ! » « Vols, agressions et meurtres au quotidien » « Climat de psychose installé », « Système de santé débordé » « Écoles surchargées = enfants en danger = délinquance juvénile et chômage en masse ». Voici quelques formules proclamées le dimanche 15 mai 2016 par une centaine d'habitants du village de Bouéni, au sud de l'île, et par d'autres à Koungou, au nord de l'île. Leur tract appelle à une opération d'expulsion « des clandestins » qu'il qualifie de « pacifique ».

Depuis le mois de janvier, des collectifs villageois organisent ces expulsions visant les personnes d'origine comorienne qualifiées d'« étrangères », qu'elles soient sans papiers, titulaires d'un titre de séjour ou même de nationalité française. Ces opérations inacceptables sont annoncées une ou plusieurs semaines à l'avance, et pourtant ni la mairie ni la préfecture ne s'y opposent. Les habitations précaires de ces personnes sont parfois détruites ou brûlées, ainsi que leurs biens, les obligeant à fuir et à camper hors du village. Lors de ces manifestations, les forces de l'ordre, présentes sur place, non seulement n'interviennent pas pour stopper ces expulsions, mais mènent en amont et en aval de celles-ci des opérations de contrôle des étrangers.

À Mayotte, la violence sociale dénoncée est bien réelle, mais ces mouvements se trompent de cible. Les personnes étrangères y sont devenues les boucs-émissaires d'une situation économique et sociale désastreuse résultant d'une politique discriminatoire à l'égard de tous les habitants de l'île.

Cinq ans après sa départementalisation, Mayotte subit encore un régime d'« infra-droit » social et économique. Ce 101ème département français souffre d'inégalités criantes vis-à-vis de la métropole, et ce dans tous les domaines. Dans ce contexte économique et social extrêmement dégradé, l'île a d'ailleurs été bloquée début avril par une grève générale revendiquant « l'égalité réelle » avec les autres départements.

Quant aux étrangers qui vivent à Mayotte ou qui tentent d'y entrer, ils subissent eux aussi un « infra-droit » qui les prive des garanties juridiques qu'ils auraient en métropole et qui permet notamment chaque année 20 000 expulsions expéditives. Depuis 1994, les habitants des autres îles de l'archipel des Comores sont en effet devenus des étrangers soumis à un visa pour se rendre à Mayotte, qui voit ainsi coupés ses liens avec le reste de

l'archipel. Cette politique n'a évidemment pas jugulé des pratiques de circulation ancestrales, et a simplement plongé dans la précarité celles et ceux qui continuent et continueront de les exercer.

Les événements en cours risquent de n'être que les préludes à des atteintes plus graves aux droits et à la sécurité des étrangers vivant à Mayotte si aucune solution n'est apportée à cette situation sociale et économique désastreuse. L'action des forces de l'ordre et le discours des autorités ne doivent pas permettre de conforter ces agissements illégaux par un amalgame intolérable entre « immigration » et « délinquance », mais les empêcher et les condamner fermement.

Les associations membres du réseau MOM, demandent aux pouvoirs publics de respecter l'état de droit, de rétablir une circulation normale au sein de l'archipel, et de prendre rapidement des mesures pour améliorer les conditions de vie et mettre fin aux inégalités dont tous les habitants de Mayotte sont victimes. Cette crise ne peut se réduire ni se régler par la maltraitance et l'expulsion de personnes étrangères.

23 mai 2016

**Collectif Migrants outre-mer (MOM)**

[www.migrantsoutremer.org](http://www.migrantsoutremer.org)

[mom@migrantsoutremer.org](mailto:mom@migrantsoutremer.org)